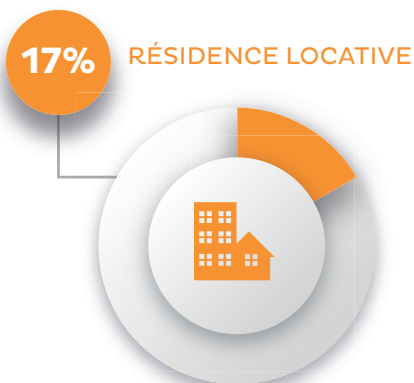
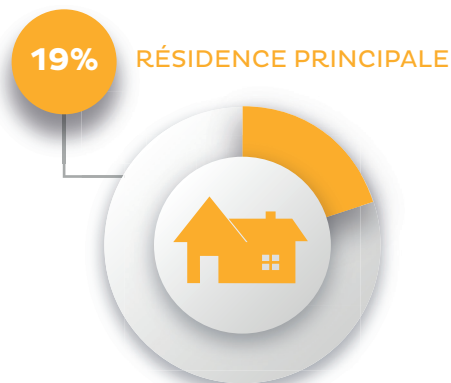
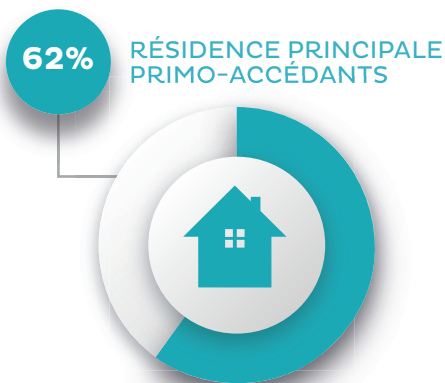


UNE PART D'INVESTISSEURS DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE

Le marché immobilier sera resté dynamique en novembre. Malgré une légère baisse de la présence des primo-accédants, ces derniers restent majoritaires (62% de la clientèle Cafpi contre 68% en octobre). La part des investisseurs locatifs progresse et prouve l'attrait pour la pierre dans la constitution d'un patrimoine.

RÉPARTITION DES ACQUÉREURS



PROFILS DES EMPRUNTEURS



PRIMO-ACCÉDANTS

L'emprunt moyen du primo-accédant reste quasi identique en novembre par rapport à octobre. Alors qu'en octobre les primo-accédants empruntaient en moyenne 226 900 € sur 284 mois, pour un effort consenti de 5,71 années de revenus, en novembre, le montant moyen emprunté est passé à 226 300 € sur 283 mois pour un effort consenti identique au mois précédent (soit 5,71 années de revenus).



ACCÉDANTS

Du côté des autres accédants, le montant moyen de l'emprunt poursuit sa hausse en novembre pour atteindre 369 800 € sur 259 mois pour un effort consenti de 6,77 années de revenus, contre 352 300 € sur 258 mois en octobre pour un effort de 6,69 années de revenus.

226 300 €

EMPRUNT

369 800 €

5,71 années de revenus

ACQUISITION

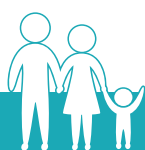
6,77 années de revenus

85,6 %

ACHAT DANS L'ANCIEN

87,6 %

MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS



PRIMO-ACCÉDANTS

226 900 € / 284 MOIS

OCTOBRE

226 300 € / 283 MOIS

NOVEMBRE

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS RESTE STABLE AVEC **226 300 €** SUR 283 MOIS.



ACCÉDANTS

OCTOBRE

352 300 € / 258 MOIS

NOVEMBRE

369 800 € / 259 MOIS

IL AUGMENTE EN REVANCHE CHEZ LES ACCÉDANTS AVEC **369 800 €** SUR 259 MOIS.

ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS

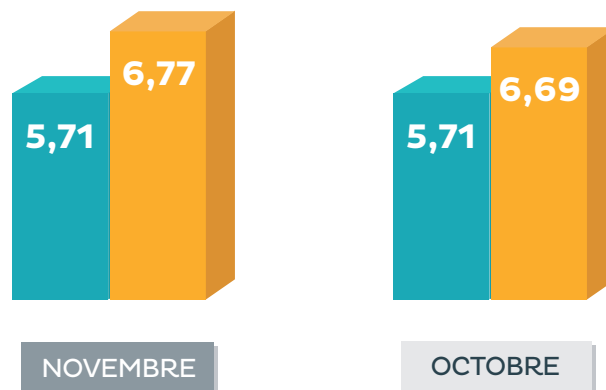
LES CHIFFRES DU MOIS DE NOVEMBRE



Le prix du bien représente **5,71 années** de revenus pour un primo-accédant.



Pour un accédant, le prix du bien représente **6,77 années** de revenus.



ACQUISITION DANS L'ANCIEN



PRIMO-ACCÉDANTS

76,8%

OCTOBRE

85,6%

NOVEMBRE



ACCÉDANTS

OCTOBRE

89,6%

NOVEMBRE

87,6%

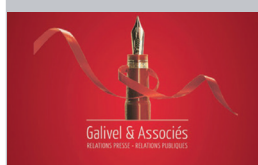
L'ANCIEN REMONTE CE MOIS-CI À **85,6%** DES ACQUISITIONS DES PRIMO-ACCÉDANTS.

CHEZ LES ACCÉDANTS, IL REPRÉSENTE **87,6%** DES ACQUISITIONS.

CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.420 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France & DOM-TOM pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2018, CAFPI a finalisé 38 000 dossiers, pour plus de 8 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque près de 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 150 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur www.cafpi.fr.

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but d'accompagner les évolutions réglementaires et législatives de l'encadrement de la profession et représenter les courtiers auprès des pouvoirs publics (www.apicfrance.asso.fr).



CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS
Carol Galivel / Julien Michon
Tél : 01 41 05 02 02 - Fax : 01 41 05 02 03
21 - 23 rue Klock - 92110 Clichy
galivel@galivel.com

CAFPI - Philippe Taboret
Directeur Général Adjoint
Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18
28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois
p.taboret@cafpi.fr

CAFPI %
EXPERT EN CRÉDITS

ACQUISITION DÉCEMBRE 2019

© CAFPI SA

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : cafpi@cafpi.fr S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 395 600 euros - SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur www.cafpi.fr - Document réservé aux professionnels.